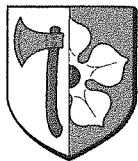


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation, au niveau du 88 rue Principale
(RD 37), du 22 au 26 septembre 2025**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route,
- VU l'incidence des travaux de réparation d'un collecteur du réseau d'assainissement situé au niveau du 88 rue Principale pour le compte de la S.D.E.A.

ARRETE

Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée, par feux tricolores, est autorisée durant la période de travaux, effectués sous maîtrise d'ouvrage de la S.D.E.A, du 22 au 26 septembre 2025.

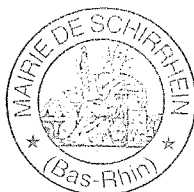
Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier

Article 3 : L'entreprise intervenante installera les dispositifs de signalisation sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
- Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim
- L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT